



Arret de travail et motif absence

Par Dodie2408

Bonjour

J ai prévenu mon manager par mail de mon absence du 7 au 8 mars inclus sans préciser le motif. J ai envoyé mon arrêt de travail à la rh par mail et courrier .

Mon manager m à répondu qu il avait noté mais me demande le motif (maladie,délégation...) car je suis aussi élue cse .

Je précise j ai vu son mail de réponse parce que j ai été chercher un document personnel dans ma boîte professionnelle mais si je n avais pas fait ça j aurai pas ju son mail.

De plus je suis en congés à partir du 11 au à
Matin donc je vais aussi devoir me connct pour mettre un message d absence.

Quand et que dois je lui répondre ??
Merci elodie

Par kang74

Bonjour

Si votre manager vous demande le motif c'est que gérant les horaire et les événements il doit donc préciser celui ci .

Des heures de délégations (qu'on doit suivre aussi) sont des heures de travail effectifs, pas un arrêt de travail .

Par de là, je ne comprends pas bien pourquoi vous n'avez pas donné le motif de suite à votre manager au lieu de l'informer de votre " absence" qui porte en effet à confusion dans le contexte .

Par Dodie2408

Merci pour votre reposne .
J étais en pleine crise de migraine et j ai répondu sans trop réfléchir.

Le motif migraine est personnel .je pense qu il veut savoir si je suis arrêté ?
Est ce que je risque un blame ?

Par kang74

Hors contexte particulier entre vous non, m enfin c est bizarre de dire qu on est absent quand on malade.
Excusez vous , dites que vous étiez déjà malade, à ce moment là...